Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec

Direction générale des affaires universitaires,
médicales, infirmières et pharmaceutiques

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 février 2024

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonce la diffusion du Programme de prise en charge du traumatisme craniocérébral léger et de la commotion cérébrale au Québec (TCCL/CC). Cette publication découle de la révision des orientations ministérielles 2005-2010 pour la mise en place d'une approche systémique au regard du TCCL/CC. Il est souhaité que l'actualisation de l'organisation des services proposés dans ce document ait pour effet d'offrir des services intégrés aux bénéfices des personnes qui ont subi un TCCL/CC, à l'image du continuum de services en traumatologie du Québec.

Nous vous invitons à consulter le programme et à le partager auprès des membres de votre établissement. Vous le trouverez en pièce jointe ainsi qu'en ligne en utilisant le lien suivant : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003668/. Parmi les faits saillants de cette actualisation de l'organisation de services, soulignons les points suivants :

- Le programme s'adresse à toutes les personnes au Québec qui reçoivent un diagnostic de TCCL, de CC ou de TCCL probable. Dans les cas où les critères objectifs seraient absents, la relation temporelle entre l'événement et l'apparition des signaux d'alerte et des symptômes doit être inférieure à 48 heures.

- L'équipe précoce d'intervention et de réadaptation en TCCL/CC doit être localisée dans un centre hospitalier qui détient une désignation en traumatologie. Puisque la plupart des établissements ont plus d'une installation désignée, l'équipe doit être située dans l'installation de plus haut niveau.

… 2

Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
dgaumip@msss.gouv.qc.ca
www.msss.gouv.qc.ca

- Il est souhaité que chaque région administrative soit couverte par les services d'au moins une équipe précoce d'intervention et de réadaptation en TCCL/CC. La télésanté peut être mise à profit, lorsque la volumétrie de diagnostics de TCCL/CC ne le justifie toutefois pas.

- Le temps des professionnels participant au programme TCCL/CC doit être protégé de sorte que la clientèle est toujours desservie. La disponibilité des professionnels de l'équipe doit cependant être proportionnelle à la volumétrie de diagnostics de TCCL/CC de la région qu'elle dessert.

- Il est recommandé que l'équipe précoce d'intervention et de réadaptation en TCCL/CC soit minimalement constituée d'une infirmière clinicienne, d'un physiothérapeute, d'un neuropsychologue et d'un médecin. D'autres titres d'emploi pourraient être mis à contribution selon la disponibilité des ressources humaines dans votre établissement.

- L'équipe précoce d'intervention et de réadaptation en TCCL/CC doit avoir la capacité d'accomplir les fonctions essentielles et d'offrir les services nécessaires pour prendre en charge l'intégralité de la gestion thérapeutique de l'usager : la confirmation du diagnostic et les décisions relatives au traitement, le traitement physique, le traitement cognitif, fonctionnel et affectif, l'éducation, l'information et la rassurance et la coordination des soins.

Selon la structure qui a été adoptée sur votre territoire à la suite des orientations ministérielles 2005-2010, il est possible que des changements soient nécessaires pour que l'offre de service de votre établissement soit conforme à ces nouveaux paramètres organisationnels. Le cas échéant, un plan d'action avec un échéancier maximal d'un an pour finaliser cette réorganisation doit être soumis pour le 15 mai prochain à l'adresse courriel suivante : traumatologie@msss.gouv.qc.ca.

Les installations qui offrent le programme peuvent solliciter le soutien financier du MSSS pour développer et consolider les équipes précoces d'intervention et de réadaptation en TCCL/CC et en assurer la pérennité. Pour ce faire, elles doivent d'abord optimiser l'utilisation des ressources en traumatologie à travers leur mutualisation. Si nécessaire, elles peuvent présenter au MSSS une demande budgétaire détaillant les titres d'emploi visés, le temps dédié au programme par titre d'emploi et les responsabilités/activités qui incombent aux professionnels à recruter.

Des outils en lien avec le programme, et plus généralement avec le TCCL/CC, ont également été développés ou sont en voie de développement :

- Des informations pertinentes à la prise en charge du TCCL/CC et à l'organisation des services sont disponibles dans la section Professionnels du site Web du MSSS, vous pouvez vous y référer en utilisant le lien suivant : https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/traumatismes-et-traumatologie/commotion-cerebrale/

… 3

- La demande de services pour les équipes de prise en charge du TCCL/CC est accessible sur le site web des formulaires normalisés du réseau en version française (AH-122) et anglaise (AH-122A) : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/a9b0958ceee59c7685256e2a0052d887/9b331e7faab53e2385258a9e006cdf54?OpenDocument.
 Nous vous invitons à la partager afin qu'elle soit utilisée par les intervenants de votre établissement. La demande de services doit être adressée directement à l'équipe précoce d'intervention et de réadaptation en TCCL/CC de votre territoire et non pas au Centre de répartition des demandes de service (CRDS) de votre région. Les coordonnées de ces équipes sont disponibles sur la page du formulaire ou dans la section Professionnels du site Web du MSSS.

- Les algorithmes décisionnels pour la gestion du risque de complications neurologiques graves à la suite d'un TCCL publiés par l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) en 2021, vous pouvez vous y référer en utilisant le lien suivant : https://www.inesss.qc.ca/publications/repertoire-des-publications/publication/evaluation-et-gestion-du-risque-de-complications-neurologiques-graves-a-la-suite-dun-traumatisme-craniocerebral-leger.html.

- Des webinaires mettant en évidence les modifications apportées sont également disponibles sur ce site.

- Du contenu destiné au grand public sur la gestion d'un TCCL/CC est disponible sur le site de Québec.ca en utilisant le lien suivant : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/commotion-cerebrale-traumatisme-craniocerebral-leger.

- Un mandat a été octroyé à l'INESSS pour la mise à jour du dépliant d'information et des capsules vidéo destinés aux usagers qui ont subi un TCCL/CC, ainsi que la création d'une fiche de suivi aux bénéfices des intervenants et des usagers. Nous vous tiendrons informer de leur disponibilité.

- Nos équipes ministérielles, accompagnées de professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, travaillent au développement d'une formation continue partagée qui sera diffusée sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA). Nous vous tiendrons également informer de sa disponibilité.

- Finalement, bien que l'application TCCL-MTBI demeure fonctionnelle, nous ne pouvons pas recommander son utilisation, puisqu'elle n'a pas été mise à jour depuis janvier 2020. Des pistes de solutions sont actuellement explorées afin d'en pérenniser l'utilisation.

Toute la documentation mise à votre disposition vise à outiller les différents professionnels impliqués dans le dépistage, l'orientation et la prise en charge d'un TCCL/CC dans leur pratique et leur permettre de soutenir adéquatement les usagers qui nécessitent des services.

… 4

Nous comptons sur votre collaboration pour la diffusion de ces informations et restons disponibles pour toute interrogation. Vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse courriel suivante : traumatologie@msss.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Stéphane Bergeron, M.D.

p. j. Programme de prise en charge du traumatisme craniocérébral léger et de la commotion cérébrale au Québec (TCCL/CC)

c. c. M. Daniel Paré, MSSS
Chefs de Département régional de médecine générale
Directeurs des services professionnels des établissements publics du RSSS
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux
Répondants régionaux en traumatologie

N/Réf. : 24-AU-00088